



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 6 mai 2025 – 20h00

Étaient présents :

Mrs HUBERT Jean-Paul, LARDON Damien, ESNAULT Raymond, Mr MARAIS Jean-Claude, VÉRITÉ Mickaël, JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, LE BOUCHER Franck, CISSE Emmanuel, GUILLIN Benoît et Mmes FOUGERAY Sandrine, LE BRETON Carole, POITOU Céline.

Étaient absentes excusées :

Mmes MOISE Tania (procuration à Mr LARDON Damien), PLANCHON Anne France (procuration à Mr VÉRITÉ Mickaël), RAGOT Christelle (procuration à Mr ESNAULT Raymond), GARNIER Christelle, TOUCHARD Annabelle,

Secrétaire de séance : Mr ESNAULT Raymond

Convocation et affichage : 29 avril 2025

Membres en exercice : 18 présents : 13 votants : 16

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 8 avril 2025.

CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE COMMUNAL EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION DE CENTRALES SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUES SUR OMBRIERES

Considérant le retrait de la société Cénovia (le Groupe SEEYOUUSUN), porteur du projet (car celui-ci ne bénéficie plus d'aides financières pour les nouveaux projets), le projet est suspendu.

VIREMENT DE CRÉDIT (DECISION)

Considérant l'augmentation non prévue de 20% du tarif des logiciels Berger Levraud, la somme prévue au budget était insuffisante,

Mr le Maire informe avoir pris la décision de virement suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	700,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2025

Comme chaque année, Monsieur le Maire invite à tirer au sort trois électeurs pour la constitution de la liste préparatoire des jurés qui seront appelés à siéger à la cour d'assises de l'année 2025.

1-er tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 10

Tirage du numéro de la ligne : 9

2 -ème tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 9

Tirage du numéro de la ligne : 5

3 -ème tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 59

Tirage du numéro de la ligne : 7

Conformément à la législation sur le RGPD, nous ne diffusons pas les noms et prénoms des personnes tirées au sort.

FOND VERT - AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ AVEC VOIE DOUCE

Dans le cadre du Fond Vert, pour l'année 2025 le projet susceptible d'être éligible est :

L'Aménagement sécurité avec voie douce

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	30.05% 27 068.75
Fonds Européens – LEADER	47.74% 43 000.00
FOND VERT	22.21% 20 000.00
Conseil Régional	

Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	90 068.75€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande au titre du Fond Vert pour l'année 2025,

ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2025,

ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle	ESNAULT Raymond	X		
PLANCHON AF	VÉRITÉ Mickaël	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	LARDON Damien	X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

TERRAIN DE TENNIS : CHOIX DU DEVIS :

Considérant la participation du club de Tennis à hauteur de 3000€,

Considérant la vétusté des terrains de tennis, Mr ESNAULT, Maire Adjoint, a sollicité plusieurs devis dont il faut faire le choix

Devis 1 : Construction d'un court de tennis + remplacement des grillages d'un court de tennis + application de peinture sur les poteaux et porte existante + fourniture et pose (uniquement pose offerte) d'une porte neuve : 31236.96 €HT

Devis 2 : Construction d'un court de tennis + remplacement des grillages d'un court de tennis + application de peinture sur les poteaux et porte existante + régénération d'un court de tennis (nettoyage réparation-pas de traitement de fissures) + peinture + fourniture et pose (pose et fourniture offertes) d'une porte neuve 33 949,00 € HT.

Devis 3 : Construction d'un court de tennis + remplacement des grillages d'un court de tennis + application de peinture sur les poteaux et porte existante + régénération d'un court de tennis (nettoyage réparation des fissures + peinture) + fourniture et pose (pose et fourniture offertes) d'une porte neuve 35 948 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, des présents et représentés :

DECIDE DE CHOISIR le devis pour la construction d'un court de tennis + remplacement des grillages d'un court de tennis + application de peinture sur les poteaux et porte existante + régénération d'un court de tennis (nettoyage réparation des fissures + peinture) + fourniture et pose (pose et fourniture offertes) d'une porte neuve 35 948 € HT.

D'AUTORISER Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

D'AUTORISER Mr le Maire à demander toutes les subventions se rapportant à ces travaux auprès des organismes compétents.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle	ESNAULT Raymond	X		
PLANCHON AF	VÉRITÉ Mickaël	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	LARDON Damien	X		
FOUGERAY Sandrine				X
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE :

Passée une année scolaire après la reprise de la cantine, nous souhaitons réviser le

règlement intérieur de la restauration scolaire et pause méridienne.

Mr LARDON, Maire Adjoint, Chargé de la restauration scolaire et de la pause méridienne informe des modifications apportées au Règlement intérieur.

Il présente également un projet qui sera mis en place à la rentrée : un permis à points. Ce système a pour objectif de sanctionner les comportements répréhensibles des enfants durant la restauration scolaire et pendant la pause méridienne. Voici les principales caractéristiques de ce projet :

Principe du permis à points : Chaque enfant disposera d'un permis à points qui sera attribué de 20 points en début d'année. Des points seront retirés en cas de comportements inappropriés (par exemple : manque de respect envers le personnel, perturbation des repas, etc.).

En cas de retrait de points, des sanctions adaptées seront appliquées (ex : avertissement, exclusion temporaire/ définitive de la cantine, etc.).

Communication avec les parents : Les parents et les professeurs des écoles seront informés des comportements des enfants et des points retirés, afin de favoriser un dialogue constructif et une prise de conscience des enjeux.

Monsieur LARDON souligne que ce dispositif a pour but de responsabiliser les enfants et de les inciter à adopter un comportement respectueux et citoyen.

Les élus après avoir entendu les révisions de ce règlement, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

VALIDE ce nouveau règlement pour la rentrée scolaire 2025-2026.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle	ESNAULT Raymond	X		
PLANCHON AF	VÉRITÉ Mickaël	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	LARDON Damien	X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D34/2019 du 4 juin 2019 portant création de l'emploi d'ATSEM,

Vu l'avis du Comité social territorial du 5 mai 2025, défavorable à six voix contre et une abstention concernant le représentant du personnel et favorable à l'unanimité concernant les représentants des élus.

Considérant la baisse du nombre de Petite section,

Considérant le passage de trois classes maternelles à deux classes maternelles à la rentrée 2025-2026,

Considérant que le besoin, qui a procédé à la création de l'emploi permanent de ATSEM, a disparu et qu'il convient par conséquent de supprimer cet emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des présents et représentés :

DECIDE

- L'emploi permanent d'ATSEM à temps non complet à raison de 26.53 /35ème, est supprimé à compter du 01 septembre 2025
- Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.
- Le Maire est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle	ESNAULT Raymond	X		
PLANCHON AF	VÉRITÉ Mickaël	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	LARDON Damien	X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

• DIA

Je vous informe de la Déclaration d'intention d'aliéner recue en mairie :

- 22 rue du Général de Gaulle
 - Lande des Vigneaux : deux parcelles

PAROLES AUX ADJOINTS :

Raymond ESNAULT, Maire Adjoint informe

- Que les devis pour l'éclairage du foot seront étudiés en Conseil de juin pour des travaux en septembre/octobre.
 - Pour l'impasse des Ormeaux, le permis d'aménager a été reçu. Les travaux débuteront par la déviation de la conduite d'eau. Les terrains seront vendus avec les canalisations d'eau et d'assainissement. L'électricité ne sera pas mise en place.

Mickael VÉRITÉ, Conseiller municipal, pour Anne France PLANCHON, Maire
Adjointe confirme :

- la présence de la France Services au Comice de Bouloire.

Mickael VÉRITÉ, Conseiller municipal, pour Tania MOISE, Maire Adjointe informe

- qu'une mise à jour nécessaire du Site de la commune va avoir lieu.

Mickael VÉRITÉ, Conseiller municipal Adjointe informe :

- D'un concert le 16 mai. Le Groupe « Singulier pluriel » chante Goldmann. 15[€] par personne.
 - D'un concert le 18 mai à 16h30 à la salle polyvalente de la société musicale : l'harmonie BLB.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire :

- informe que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sera validé la semaine prochaine.
- souhaite mettre en place prochainement une réunion publique pour la vidéoprotection.
- informe que la société Carrefour ne souhaite pas être le porteur d'une supérette mais confie le dossier à la société Proxi qui est le même groupe qu'API les superettes autonomes.

COURRIER :

Compte rendu de la visite de la SATESE

Séance levée à 21h52

Maire
Jean Paul HUBERT

Secrétaire de séance

Maire-Adjoint
Raymond ESNAULT